



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 juillet 2024, à compter de 13 h 30, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Réjean Tremblay, élu président de l'assemblée :

Sont présents :

Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siègne #1
Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siègne #2
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siègne #5
Madame Johanne Savard, Conseillère - Siègne #6

Absence motivée :

Monsieur Donald Perron, Maire
Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siègne #3
Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siègne #4

Sont également présents :

Madame CHRISTINE RIVARD, Directrice générale, greffière
trésorière

Formant quorum sous la présidence du conseiller, M Réjean Tremblay.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'article 156 du Code municipal du Québec stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au moins deux jours avant le jour fixé

de la séance ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Madame Christine Rivard a déclaré qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal le 18 juillet 2024, conformément à l'article 152 de la loi ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public

CONSIDÉRANT QUE les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum ;

EN CONSÉQUENCE,

QUE la séance extraordinaire du 22 juillet 2024 est déclarée régulièrement constituée par le président qui préside la séance et qui souhaite la bienvenue à tous à 13h38.

2024-07-295 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ci-après, contenu dans l'avis de convocation transmis le 18 juillet 2024 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Accord d'un délai de grâce à M Serge Dion, conseiller siège
4. Nomination de Mme Caroline Hovington au poste d'agente de développement
5. Période de questions
6. Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siègne #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 juillet 2024.

ACCORD D'UN DÉLAI DE GRÂCE À M SERGE DION

CONSIDÉRANT la présence de M Serge Dion, ce point est annulé.

2024-07-296 NOMINATION DE MME CAROLINE HOVINGTON AU POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal nomme madame Caroline Hovington à titre d'agente de développement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 13 h 50, M. Réjean Tremblay invite le citoyen à poser ses questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 13 h 51.

2024-07-297 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siègne #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal déclare la séance terminée à 13 h 52.

Signature

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents : 1

Donald Perron, maire

Christine Rivard, directrice générale et greffière-trésorière

